

Résolution du 24 mai 2024 de Mmes et MM Sabine Chenevard, Catalina Kauz, Audrey Pion, Jean-Marie Beaud, Olivier Gros, Eric Grand : << Pour une inscription de la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons, au Patrimoine Culturel Immatériel Genevois et Suisse>>.

PROJET DE RÉSOLUTION

déposée le 1^{er} juin 2024

EXPOSE DES MOTIFS

Une vogue est une appellation utilisée dans l'aire francoprovençale - *correspondant à majeure partie de la région Rhône-Alpes et dans le canton de Genève* - pour désigner les fêtes votives¹.

De tradition ancestrale et religieuse (liées à la fête du saint de la paroisse) elles sont devenues des occasions de rencontres nécessaires et importante à la cohésion d'une communauté de villages.

A l'heure du monde numérique, virtuel et du profit qui s'est approprié les réseaux dit « sociaux » il devient important de se distancer en affirmant la volonté de préserver ces espaces festifs, bénévoles, revendiquant les vrais réseaux sociaux.

La Vogue de Jussy est plus que centenaire, sa course-tiercé aux cochons est plus que trentenaire, elle fait partie du patrimoine Jusserand et des traditions Genevoises.

Il fait état des organisateurs que, depuis quelques années, certains départements de l'Etat de Genève rendent plus difficile l'organisation bénévole de la Vogue de Jussy et sa célèbre cours-tiercé aux cochons.

Vu les circonstances il devient important que les autorités communales répondent à l'Etat de Genève en soulignant l'importance de cette fête et que l'Exécutif entreprenne les démarches afin de faire inscrire cette manifestation au patrimoine Culturel et Immatériel du canton de Genève.

Pour tous ces motifs et en reconnaissance du travail fourni, nous vous remercions,

Considérant :

La Vogue de Jussy comme une manifestation culturelle emblématique de la commune de Jussy et du canton de Genève.

- Que cette manifestation est plus que centenaire.
- Que sont titre « Vogue » est une appellation propre aux racines Genevoises.
- Sa course-tiercé aux cochons faisant partie intégrante de la Vogue de Jussy depuis plus de trente-cinq ans, qu'elle est unique et par déduction fait partie du patrimoine Genevois.
- L'importance de conserver et valoriser ce patrimoine culturel communal et cantonal

Le Conseil municipal invite l'Exécutif à entamer les démarches nécessaires pour inscrire la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons, au Patrimoine Culturel Immatériel du canton de Genève et de la confédération.

¹ Également appelée fête patronale, est une fête qu'organise un village en hommage à son saint patron